

## A la recherche d'une organisation plus rationnelle et plus efficiente de la philologie germanique à l'Université de Liège

IL y a peu, mon collègue et ami, M. A. Baiwir, professeur à l'Université libre de Bruxelles, a successivement dénoncé la surcharge des programmes dans notre enseignement secondaire<sup>1</sup> et à l'Université<sup>2</sup>. Il n'aurait, sans doute, pas eu de peine à diagnostiquer le même mal au degré primaire; il apparaît bien, en effet, que cette maladie affecte tout notre système scolaire, et l'on peut en voir un symbole dans le nom que porte son Grand Maître : là où d'autres pays parlent d'éducation nationale, il est question chez nous d'instruction publique.

Nous voudrions croire qu'à l'heure actuelle, le mal a atteint son paroxysme ou l'a même dépassé. Au total pourtant, on semble encore dédaigner la « sagesse des nations », comme celle des esprits les plus éminents<sup>3</sup>. Témoignant d'une mentalité d'élèveurs d'oies, certains ont du gavage un respect immodéré. Le législateur, dans sa modération relative, est tenu pour un timoré et ses exigences pour insuffisantes. On oublie que la maîtrise ne s'acquiert qu'au prix de limitations. Par un renversement des valeurs on accorde à l'information la primauté sur la formation<sup>4</sup>. Certes, on proclame sa foi dans la « culture », mais on perd de vue que, si « le savoir en est la condition nécessaire », il n'en est pas « la condition suffisante »; que « c'est surtout à la qualité de l'esprit que l'on songe, quand on prononce le mot de culture, à la qualité du jugement et du sentiment »<sup>5</sup>.

Contre le surmenage qui résulte de ce bourrage sans discernement, l'adolescent, normalement, se défend d'instinct, soit par l'inertie, soit par des subterfuges. Quelques-uns, dociles, zélés et probes, finissent pourtant par succomber à la phthisie ou à sombrer dans la névrose au terme de leurs études universitaires<sup>6</sup>; même pour les autres, ce système est néfaste, car il aboutit à

<sup>1</sup> *La Réforme de l'Enseignement moyen* dans *Le Soir*, 31 janvier 1950.

<sup>2</sup> *Le Surmenage en Philologie germanique* dans *Education* n° 1, mai 1950.

<sup>3</sup> « Qui trop embrasse, mal étreint ». — « Multum, non multa » (PLINE). — « In der Beschränkung zeigt sich erst der Meister » (GOETHE).

<sup>4</sup> Cf. l'Editorial de M. CLAUSSE, *Education* n° 1, mai 1950.

<sup>5</sup> A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la Philosophie*, 5<sup>e</sup> édition, Presses universitaires de France, 1947, s. v. *Culture*.

<sup>6</sup> On m'assure qu'un quart des étudiants en médecine sont atteints de tuberculose et que « le reste ne vaut guère mieux ».

une préparation insuffisante à la vie et à leur profession, ou bien à un ébranlement du sens moral.

S'étonnera-t-on que les maîtres soucieux de la jeunesse qui leur est confiée soient pris d'angoisse ? Osera-t-on soutenir qu'en cherchant un remède à un mal qu'ils constatent, ils obéissent à quelque poussée révolutionnaire aveugle, ou bien à une présomptueuse prétention de mieux savoir qu'une « tradition séculaire qui a fait ses preuves » ? Ils ne prennent pas non plus le parti de la facilité; ils savent que l'étude n'est pas un jeu et sont convaincus que seul l'effort tendu est le gage de la réussite; mais l'effort n'est fécond que s'il est concentré; sa dispersion n'engendre que l'épuisement sans profit.

Ce mal qui nous inquiète est complexe, et sans doute ses causes sont-elles multiples et de nature fort diverse. Si je m'en tiens aux études de philologie germanique, comme il convient, il est clair que leur réforme dépendra notamment de la réorganisation de l'enseignement secondaire. Mais un problème complexe, il faut bien l'attaquer par quelque côté particulier, avant de songer à l'étudier dans son ensemble.

Je voudrais donc examiner, isolément, les deux questions fondamentales que pose l'enseignement de la philologie germanique à l'Université de Liège, celles mêmes qu'envisageait déjà M. Baiwir dans l'article cité, à savoir celle des cours dits « généraux » et celle du choix des langues. Il va de soi que toutes les solutions qu'on pourrait proposer resteront provisoires tant qu'on n'aura pas tenu compte de tous les aspects du problème.

### I. Les cours « généraux »

A Liège, l'ensemble des cours comporte en deuxième candidature de philologie germanique, 680 heures par an<sup>7</sup>, contre 492 1/2 en « section » préparatoire aux études de droit, 600 en « section » d'histoire et 605 en « section » classique; la charge imposée aux germanistes est donc supérieure de plus de 13 % ou de plus de 11 % à celle des autres sections citées.

Par « cours généraux » on désigne d'ordinaire ceux qui sont communs à tous les groupes d'enseignements ou à plusieurs d'entre eux. Ils comprennent des cours de caractère historique et des cours de philosophie; ils sont au nombre de quatre, ou plutôt de cinq, en première candidature, de six, ou plutôt de sept, en deuxième. Je pense, en effet, qu'il faut inclure dans les cours « généraux » celui d'« Histoire de la Littérature flamande » : c'est un cours parallèle à celui d'« Histoire de la Littérature française » et il peut être choisi de préférence à celui-ci par n'importe quel élève des sections préparatoires au doctorat en droit, aussi bien qu'aux licences en philosophie, en histoire, en philologie classique; il devrait donc se faire, et se fait parfois, en français. Or, si je compte ce cours parmi les cours généraux, l'horaire total de ceux-ci s'élève, en deuxième candidature de philologie germanique, à 290 heures par année, soit 42 % environ de l'horaire total. (En pratique cependant, ce cours se fait d'habitude en néerlandais et contribue, tant par la matière que par la langue véhiculaire, à la formation spéciale du germaniste. Si, en raison de ce fait, nous le comptons parmi les cours spéciaux, la proportion deviendrait de 230 sur 680, soit environ 34 %.)

Lorsque l'on compare les horaires des six « sections », on voit d'emblée qu'ils n'ont pas été conçus en fonction des études spéciales de l'étudiant.

<sup>7</sup> Les horaires diffèrent quelque peu d'une université à l'autre; la répartition des cours sur les deux années de candidature n'est pas la même non plus; il semble en outre que les programmes des cours ne soient pas tout à fait identiques.

Tout porte plutôt à croire qu'on a commencé par établir un programme de base pour la candidature préparatoire au doctorat en droit, et qu'on a ajouté par la suite les branches particulières aux sections. Après coup, on se serait rendu compte de ce qu'il y avait d'absurde dans cette façon de procéder, et l'on aurait ajusté tant bien que mal le nombre de ces cours généraux aux possibilités réelles; on se serait notamment résigné à l'élaguer dans une certaine mesure pour la section de philologie germanique: les étudiants y sont en effet dispensés des cours d'« Histoire de l'Antiquité », d'« Auteurs latins » et d'« Histoire de la Littérature française »<sup>8</sup>.

En fait, on semble avoir visé à faire de la candidature en philosophie et lettres une transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur; on lui donnait ainsi de prime abord un caractère hybride, dont l'homme de science qu'est, par définition, le professeur d'université, devait mal s'accommoder<sup>9</sup>.

La nature même de plusieurs de ces cours semble indiquer qu'ils étaient, avant tout, destinés aux futurs juristes, si l'on considère que leur libellé contient les mots « La Société et les *Institutions...* » (du Moyen Age, des Temps modernes, de l'Antiquité [classique]).

En outre, on a l'impression que le législateur a visé, en premier lieu, à la « culture générale » du futur avocat: celui-ci devait être « frotté » surtout de lettres et d'histoire; il fallait, plus que tout autre, le lester du bagage intellectuel de l'« honnête homme ». Il faut voir un indice de cette conception dans le libellé de certains cours, qui contient les mots *Introduction* (à l'histoire des principales littératures modernes...) ou de *Notions* (de critique historique, d'histoire de l'art...).

En vérité, tous les enseignements « généraux » devaient avoir ce caractère, du moment qu'on voulait orienter les premières années vers la « culture générale » plutôt que vers la spécialisation. On notera du reste que, dans certaines sections, on fait en candidature des cours d'allure générale, auxquels correspondent en licence des enseignements plus particuliers. C'est ainsi que figurent à son programme des cours d'« *Encyclopédie* (de la philosophie, de l'histoire, etc.); c'est ainsi encore qu'on y trouve un cours

<sup>8</sup> De l'histoire de la littérature française, ils doivent recevoir des notions dans le cours d'« Introduction aux principales littératures modernes... ». Mais dans la demi-douzaine d'heures qu'on pourra lui consacrer, pourra-t-on leur en apprendre plus qu'ils n'en savent déjà? L'inscription de la littérature française (comme de la littérature flamande) dans le libellé de ce cours d'« Introduction... » semble être dû à un sentiment patriotique assez confus visant à assurer la cohésion entre Flamands et Wallons dans l'élite; mais en quoi la connaissance des littératures de France et des Pays-Bas aidera-t-elle à resserrer les liens entre Belges de parler différent? C'est sans doute un sentiment semblable qui impose à tous nos étudiants de Philosophie et Lettres: un cours d'« Histoire de Belgique y compris l'histoire du Congo belge ». L'esprit civique doit-il être un apanage de notre Faculté? Il n'y a pas ailleurs de cours correspondants: à la Faculté des Sciences, par ex., pas de cours de géologie ou de géographie de la Belgique qui seraient obligatoires pour tous.

<sup>9</sup> Depuis peu, les Français ont institué une année de « propédeutique » qui vise à la fois à étendre la culture générale et à préparer les étudiants aux études de licence. De leur côté, les Hollandais, désireux de conserver un certain caractère d'universalité aux études supérieures, ont créé, après la Libération, le *studium generale*; son but primordial était de rendre à la philosophie la place centrale qui lui revient, et ensuite de permettre aux étudiants des Facultés des Lettres, de Théologie et de Droit, de se rendre compte des problèmes et des méthodes des sciences naturelles.

d' « Introduction aux principales littératures modernes... », tandis qu'en licence, il y a pour les futurs historiens (matière à option), romanistes et germanistes (cours obligatoire) un cours d' « Histoire des littératures modernes »; qu'en philologie classique, on enseignera des « Notions des Littératures grecque et latine », tandis qu'en licence il y aura un cours d' « Histoire approfondie de la Littérature latine » et un autre d' « Histoire approfondie de la Littérature grecque »; en section romane, il y aura, au programme de la candidature, l' « Histoire [générale] de la Littérature française » (accessible à tous les groupes, sauf celui de philologie germanique) et à celui de la licence, l' « Histoire approfondie des Littératures romanes »; en philologie germanique, on étudiera en candidature, l' « Histoire [générale] de la Littérature flamande » (cours accessible à tous les groupes sauf celui de philologie romane) et en licence, l' « Histoire approfondie de la Littérature flamande »<sup>10</sup>.

Il n'est pas très loin le temps où la plupart des professeurs l'entendaient ainsi et s'efforçaient, par exemple en histoire, de donner de vastes synthèses, souvent brillantes, des périodes les plus remarquables comprises dans la matière du cours. Du reste, au Jury central, c'est encore sur la connaissance générale de la matière qu'on interroge, non sur des questions spéciales<sup>11</sup>. À l'Université, on méconnaît généralement aujourd'hui le caractère hybride des enseignements de candidature. On croirait déroger en s'y conformant; on tient à donner à ces cours un caractère nettement « scientifique ». Comme il s'agit d'exposés *ex cathedra* devant des auditoires très nombreux, il ne peut évidemment s'agir d'initier les étudiants aux méthodes de recherche<sup>12</sup>. On croit sauvegarder le caractère « scientifique » de son cours en faisant un exposé très détaillé d'un problème très spécial pendant une période très limitée. C'est-à-dire que de cours « généraux » de culture, on fait des cours spéciaux d'information.

Accentuant cette tendance, certains exigent de tous leurs étudiants des lectures personnelles; d'autres voudraient même leur imposer des exercices pratiques, des répétitions et des interrogations. En bref, on voudrait les spécialiser à la fois en philosophie, en histoire et en langues, soit classiques, soit modernes.

En supposant que chacun des titulaires des douze (dix) cours généraux imposés aux germanistes en candidature exige la lecture de six ouvrages, cela signifierait que chacun de nos élèves devrait lire au moins un livre d'histoire ou de philosophie par semaine pour ces seuls cours « généraux ».

<sup>10</sup> La majorité des étudiants germanistes a étudié, dans l'Enseignement moyen, le néerlandais comme deuxième langue; on leur y a donné un aperçu de l'histoire de la littérature néerlandaise; on refait cet aperçu en première et en deuxième candidature, avec plus d'ampleur sans doute. — Par contre, cette même majorité n'a étudié l'anglais ou l'allemand que comme troisième ou quatrième langue (voy. ci-dessous p. 35); ils n'ont que des notions extrêmement sommaires ou ne savent rien de l'histoire des littératures en ces langues; mais la loi ne prévoit pas de cours généraux de ces littératures en candidature; on les leur fera néanmoins « approfondir » en licence.

<sup>11</sup> En tous cas, il est élémentaire que le professeur d'une discipline nouvelle initie progressivement à la matière qu'il enseigne et, éventuellement, au jargon qui lui est propre; ceci vaut surtout pour les cours de philosophie, entièrement nouveaux pour nos étudiants.

<sup>12</sup> Pour les entraîner à cela, il suffirait sans doute en histoire d'un seul de ces cours; essentiellement la méthode de recherche ne doit pas changer suivant l'époque envisagée.

Considérez maintenant le nombre d'heures de présence à l'Université qu'on leur impose ( $\pm 23$ ); l'horaire trop souvent fait à la convenance des professeurs et non des étudiants<sup>13</sup>; la perte de temps qu'entraînent les déplacements nécessaires. Où trouver le temps de se préparer vraiment à sa carrière? On semble oublier que la connaissance d'une langue est affaire d'entraînement quotidien; et chez nous, c'est à en manier trois (quatre) qu'il faut s'entraîner<sup>14</sup>.

On aboutit ainsi à ce paradoxe : les cours généraux deviennent à ce point envahissants que la spécialisation recule en deuxième place; on en arrive à sacrifier l'indispensable à l'utile, l'essentiel à l'accessoire. L'absurdité même de la situation vous accule à la conclusion : Sacrifiez l'utile à l'indispensable ! C'est-à-dire : *Supprimez tous ces cours « généraux »* ! Que les titulaires veuillent bien s'en prendre à eux-mêmes. Mais non ! Je suis sûr que, mieux informés, ils montreront de la compréhension pour nos besoins vitaux.

Considérez par ailleurs cette autre absurdité d'imposer à des philologues un cours de « Critique historique » alors qu'ils n'ont pas de cours de critique littéraire; de leur faire approfondir l'histoire de la littérature allemande ou anglaise, alors qu'ils n'ont jamais eu de cours d'histoire générale de ces littératures, si bien qu'on peut s'imaginer un licencié en philologie germanique qui, par accident, n'aurait jamais entendu parler, à l'Université, de Goethe ni de Shakespeare, parce que les cours approfondis auraient eu comme objets le romantisme allemand ou le drame de la Restauration !

N'est-il pas évident que ceux qui ont conçu pareil plan d'études et ceux qui l'appliquent de la façon qu'on vient d'indiquer ne se rendent guère compte de ce que comporte l'apprentissage d'une langue vivante et de sa littérature : qu'il faut arriver à la comprendre à la lecture et à l'audition, à la parler avec aisance et à l'écrire correctement; que tous les lustres paraissent des centaines d'œuvres littéraires nouvelles; qu'il faut connaître le peuple et sa vie, qu'il faut être familiarisé avec son histoire, ses mœurs et sa civilisation, etc. On pourrait se demander si les responsables de l'état de choses qu'on déplore croient encore au but étroitement utilitaire de nos études spéciales et s'ils voudraient réduire celles-ci à des leçons pour portiers de palaces ou pour policiers interprètes.

Voyez par comparaison combien ces cours « généraux » sont autrement adaptés aux études spéciales en section de philologie classique par exemple. On y fait un cours sur « La Société et les Institutions de l'Antiquité » (*scil. classique*), [un autre de « Traduction à livre ouvert d'un Texte latin et Explication d'un Auteur latin » (communs aux sections de droit<sup>15</sup>, de philosophie, d'histoire, de philologie classique, de philologie romane), un de « Traduction à livre ouvert d'un Texte grec et Explication d'un Auteur grec » (commun aux sections de philosophie, d'histoire<sup>16</sup>, de philologie classique)], un de « Notions d'Histoire de l'Art et Archéologie (art grec et romain) » (commun aux sections de philosophie et de philologie classique)<sup>16</sup>.

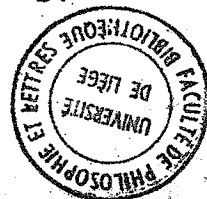
On peut prétendre en théorie qu'au premier et au dernier de ces cours correspondent en section germanique ceux qui s'intitulent « La Société et les

<sup>13</sup> Tout se passe souvent comme si les étudiants avaient été « inventés » pour les professeurs, au lieu du contraire.

<sup>14</sup> Cf. p. 34.

<sup>15</sup> Est-ce le même cours? Il s'intitule ici « Explication d'un Auteur latin » ou « grec ». Voy. ci-dessous p. 33.

<sup>16</sup> Aux cours mis entre crochets correspondent, cela va de soi, des cours analogues chez nous; mais en philologie classique, ces quatre cours forment un tout homogène, ce qui n'est pas le cas chez nous, comme on va le voir.



Institutions du Moyen Age », « La Société et les Institutions des Temps modernes » et « Histoire contemporaine » d'une part, celui de « Notions d'histoire de l'Art et Archéologie (Art du Moyen Age, de la Renaissance et des Temps modernes) » de l'autre. Mais quel sera le profit immédiat que nos étudiants retireront de ces cours si le professeur se borne à étudier le système économique de Law, ou l'art byzantin, ou encore les portraitistes français du xviii<sup>e</sup> siècle, comme cela est arrivé ?

Sous ce rapport, il ne serait pas trop malaisé de nous satisfaire : il suffirait de bien vouloir orienter ces cours, au moins partiellement, dans le sens de notre spécialité. En les aménageant de la sorte et en les élargissant quelque peu, on arriverait à faire un enseignement de la civilisation des peuples dont on étudie la langue : c'est pareil enseignement que prônent les Français, parce que les expressions diverses du génie d'un peuple s'éclairent l'une l'autre et sont toutes nécessaires à sa compréhension<sup>17</sup>.

Du reste, en dépit de ce que je disais plus haut, les cours dont les libellés contiennent les mots « Société » et « Institutions » pourraient, pourvu qu'on le veuille, présenter ce caractère : l'étude de l'institution de la chevalerie et de la société courtoise, ou celle de la vie sociale sous Elisabeth d'Angleterre seraient d'une utilité directe pour l'étudiant de la littérature allemande ou anglaise.

(Au demeurant, si on ne leur dispense pas ces connaissances à l'université, nos licenciés seront obligés de les acquérir par un effort personnel, puisque le programme de l'enseignement moyen leur enjoint d'exposer l'histoire de la littérature étrangère « dans le cadre de l'histoire de la civilisation ».)

Pareille « spécialisation » des cours généraux semble être un vœu unanime<sup>18</sup>. Résoudrait-elle toutes nos difficultés ? En France, on nous dit que les résultats « ne répondent pas toujours aux exigences officielles ». « S'il faut réduire les matières », pense M. F. Mossé, professeur au Collège de France, « on ne pourra en aucun cas diminuer l'importance de l'enseignement de la langue : c'est elle qui doit être étudiée d'abord; ensuite seulement, et si c'est possible, la littérature et la civilisation ».

Nous sommes ainsi amenés à examiner notre seconde question : celle du choix des langues. Mais avant de l'aborder, essayons d'abord de formuler en bref le résultat de nos considérations.

Les cours « généraux » sont trop nombreux.

Ils imposent un travail à domicile excessif.

Les exigences de certains professeurs sont exagérées.

Ils traitent souvent des sujets trop spéciaux et trop limités.

On souhaiterait que leur enseignement soit à la fois large et orienté vers la spécialisation propre à chaque « section ».

Qu'on nous permette ensuite une digression dont nous espérons quelque lumière.

Récemment, la Faculté des Sciences appliquées de notre Université a fait face à un problème semblable au nôtre; pendant deux ans, elle l'a étudié sous tous ces aspects, et voici à quoi elle a abouti.

Elle a reconnu à l'unanimité qu'il y avait surcharge des études.

Elle a calculé que le nombre d'heures de travail qu'on pouvait normale-

<sup>17</sup> Avant le vote de la loi de 1929, nous avons émis, nous aussi, le vœu de voir instituer des cours d'histoire de la civilisation. On n'en a pas tenu compte.

<sup>18</sup> Cf. la « culture générale de la spécialité » de M. Dekkers, dans *Qu'attendez-vous de l'Université?*, Education, n° 6, janvier 1951.

ment exiger d'un étudiant était de 1800 par an; elle a cependant trouvé plus expédient de tabler sur 1900 heures<sup>19</sup>.

Elle a ensuite établi que chaque heure de cours oral demandait trois heures de travail à domicile, admettant par ailleurs que les travaux pratiques devaient se faire entièrement à l'université.

[Chez nous, il n'existe pas de « travaux pratiques » proprement dits; par contre, presque tous nos cours spéciaux ont une allure pratique, mais ils supposent une préparation très sérieuse et comportent des applications (thèmes, rédactions, exercices de tout genre); le temps que l'étudiant doit y consacrer à domicile dépasse de loin les trois heures prévues pour l'étude des cours « oraux »; par contre, chez nous, celle-ci n'exige peut-être pas toujours un travail personnel d'aussi longue durée, si bien qu'on pourra provisoirement tabler pour chacun de nos cours sur le chiffre proposé, en le considérant comme une moyenne; il faudrait une enquête minutieuse pour vérifier s'il correspond à la réalité.]

Les réductions jugées nécessaires par la Faculté des Sciences appliquées ont été opérées sur la base des principes suivants :

1. Maintien du niveau des études;
2. Maintien dans chaque section d'un *niveau suffisant de l'enseignement « spécial » à cette section*;
3. Maintien du principe suivant lequel *aucun enseignement « spécial » à une section ne peut être imposé comme enseignement « général » à une autre section* (exemple : le cours d'électricité donné aux sections autres que les électriciens doit être différent de celui donné à la section des électriciens).

[A la Faculté de Philosophie et Lettres, ce dernier principe semble ignoré : la plupart des cours communs à plusieurs sections constituent une préparation directe à l'une ou l'autre spécialité. Il n'y a différenciation d'une même matière suivant les groupes que pour le latin et le grec, du moins en apparence : les futurs juristes doivent suivre un cours d'« Explication d'un Auteur latin »; les futurs philosophes, historiens, philologues classiques et romanistes, un cours de « Traduction à livre ouvert d'un Texte latin et Explication d'un Auteur latin »; de même, au programme des historiens figure un cours d'« Explication d'un Auteur grec », à celui des philosophes et des philologues classiques un cours de « Traduction à livre ouvert d'un Texte grec et Explication d'un Auteur grec »<sup>20</sup>. Tous les cours d'histoire préparent évidemment à une spécialisation historique; mais les *mêmes* cours sont imposés à toutes les sections ou à plusieurs d'entre elles. Tous les cours de philosophie contribuent à former des philosophes comme tels, mais tous les étudiants sont astreints à suivre des cours *identiques*.]

Notons que les considérations et les propositions de la Faculté des Sciences

<sup>19</sup> La Faculté des Sciences appliquées considère comme période de travail 36 semaines par an (30 semaines de cours et 6 de « bloqué »); ses étudiants connaissent donc de véritables vacances. Peut-on en dire autant des nôtres? S'ils veulent satisfaire aux examens, ils sont tenus de passer plusieurs semaines par an à l'étranger; il se peut qu'ils soient obligés d'y travailler dans les bibliothèques; en tout cas, ils doivent, en licence, consacrer leurs vacances à l'élaboration d'un mémoire.

<sup>20</sup> En fait, la « Traduction à livre ouvert » constitue plutôt un supplément à la *matière d'examen*, soit que l'étudiant doive faire la preuve qu'il est capable de comprendre à vue un texte non expliqué, soit qu'il ait à préparer par lui-même un texte de son choix. Cependant, l'explication d'auteurs est plus poussée dans les sections qu'en candidature préparatoire au doctorat en droit (pour le latin), en section classique qu'en section d'histoire (pour le grec).

appliquées ont été approuvées par le Conseil académique unanime; on est donc justifié à admettre que celui-ci les a considérées comme justes et saines.

Essayons donc d'appliquer ces chiffres à notre cas en tenant compte des réserves et des remarques faites plus haut. Dans le régime actuel, les prestations annuelles des étudiants en philologie germanique s'élèveraient à  $680 \times 4$  ou 2.720 heures; la surcharge serait donc de  $2.720 - 1.900$  ou 820 heures, c'est-à-dire qu'il faudrait supprimer  $820 : 4$  ou 205 heures de cours « généraux ». En vertu du principe 2, ce ne pourraient être que des cours « généraux », lesquels devraient par conséquent ne plus compter que 230 — 205 ou 25 heures de cours par an. Si l'on admet d'autre part qu'un « niveau suffisant de l'enseignement spécial » est loin d'être assuré, que pour l'être il faudrait un complément d'au moins 120 heures de cours préparant à la spécialisation, et si, en désespoir de cause, on devait se résoudre à supprimer tous les cours « généraux » pour atteindre ce niveau, la surcharge resterait de  $(450 + 120) = 570 \times 4$  ou  $2.280 - 1.900 = 380$  heures par an; il y aurait donc un excédent de  $380 : 4$  ou 95 heures de cours.

De cela, il résulte que notre problème ne pourrait se résoudre en fonction des seuls cours « généraux ». Nous sommes ainsi ramenés à la seconde question.

## 2. Le choix des langues

En France, il faut une année de « propédeutique » et trois années d'études spéciales pour obtenir la licence en *une seule langue*; en Hollande, six, parfois sept années pour devenir licencié en *une seule langue*, sans obligation de suivre des cours généraux de quelque nature que ce soit.

Chez nous, on le sait, on étudie pendant deux ans, à côté de nombreux cours généraux professés en français *trois langues étrangères* (le néerlandais, l'allemand et l'anglais), puis pendant deux autres années, *deux langues étrangères* (le néerlandais et l'allemand ou le néerlandais et l'anglais).

L'étudiant est donc censé pratiquer *quatre langues*, puis *trois langues* à la fois.

Le parallélisme, tout extérieur, qu'on s'obstine à vouloir maintenir avec Gand est, ici, une source de difficultés ou de malentendus. Essayons de le montrer :

Je m'en tiens toujours à la seconde candidature, et je suppose l'horaire de Gand le même qu'à Liège <sup>21</sup>.

A Liège, environ 34 % des cours se font en français,  
31 % des cours se font en néerlandais,  
17,5 % des cours se font en allemand,  
17,5 % des cours se font en anglais;

A Gand, environ 65 % des cours se font en néerlandais,  
17,5 % des cours se font en allemand,  
17,5 % des cours se font en anglais <sup>22</sup>.

<sup>21</sup> En fait, il est à Gand de 690 h.

<sup>22</sup> En réalité, le pourcentage s'y établit comme suit :

69,5 % des cours se font en néerlandais;

13 % des cours se font en allemand;

17,5 % des cours se font en anglais.



Un parallélisme plus logique consisterait à instituer à Gand une section néerlandaise correspondant à la section romane (en réalité française) de Liège, et à remplacer le néerlandais par le français dans la « section » des langues étrangères, qui comprendrait donc l'étude du français, de l'allemand et de l'anglais, c'est-à-dire, comme chez nous en philologie germanique, de *trois langues étrangères* à côté du néerlandais, langue véhiculaire des cours « généraux ».

Ajoutons encore qu'à Gand, une des langues étrangères enseignées en section germanique est très proche de la langue maternelle, tant au point de vue de la grammaire que du vocabulaire, ce qui en rend l'acquisition tant soit peu plus facile.

Notons ensuite que la préparation des étudiants de chez nous à l'étude scientifique des trois langues enseignées est fort diverse :

Le NÉERLANDAIS, la plupart l'ont étudié dans l'enseignement secondaire comme *deuxième langue*, c'est-à-dire pendant six ans à raison de 4 (voire 5 ou même 6) heures par semaine, quelques-uns (Flamands) davantage; quelques-uns l'ont étudié comme troisième langue, pendant quatre ans, à raison de deux heures par semaine; il est tout à fait exceptionnel qu'ils l'aient étudié comme quatrième langue, pendant trois ans, à raison de 2, 1, puis 1 heure par semaine.

Quant à l'ANGLAIS, quelques-uns l'ont étudié comme deuxième langue; la plupart l'ont étudié comme troisième langue, pendant quatre ans, à raison de deux heures par semaine; exceptionnellement, il a été étudié comme quatrième langue, mais ceci n'est plus possible dans l'enseignement organisé par l'Etat.

Quelques-uns ont étudié l'ALLEMAND comme deuxième langue, pendant six ans, parfois davantage (Eupen, Saint-Vith); il est rare qu'il ait été étudié comme troisième langue; la plupart l'ont étudié comme quatrième langue, pendant trois ans, à raison de 2, 1 puis 1 heure par semaine<sup>23</sup>.

De cet état de fait, les fétichistes du nombre sont prompts à déduire une hiérarchie des langues. Jouant du sentiment national dans un domaine où il n'a que faire, on accorde *a priori* au néerlandais une part plus considérable.

Eliminant cette considération étrangère à la science et à l'esprit universitaire, nous demandons s'il est désirable que les professeurs d'allemand et d'anglais soient moins bien préparés à leur tâche que ceux de néerlandais. En philologie classique, consacre-t-on plus de temps au latin qu'au grec sous prétexte qu'à l'Athénée ou au collège, on a étudié le premier pendant six ans et l'autre pendant quatre ans seulement? En bonne logique, pour arriver à peu près au même résultat, ne faudrait-il pas consacrer le plus de temps à la langue qui a été le moins pratiquée dans les études antérieures?

D'autre part, oserait-on nier que le pays a besoin d'un certain nombre de spécialistes ayant une connaissance profonde de l'anglais ou de l'allemand? L'importance prépondérante des peuples anglo-saxons dans le monde rend toute démonstration superflue pour l'anglais. Quant à l'allemand, la question vaut d'être traitée dans un article spécial; mais si nous supposons admis le besoin que nous avons de bons connaisseurs de l'allemand, comment comprendre qu'on puisse négliger la bonne aubaine que nous avons de disposer à l'Est du pays d'une population dont la langue de culture naturelle et librement

<sup>23</sup> Et encore dans les plus mauvaises conditions possibles, puisque la quatrième langue est un cours à option obligatoire et qu'il ne faut remplir aucune condition spéciale pour être admis à le suivre.



choisie est l'allemand et qui pourrait donc nous fournir, dans les meilleures conditions, les spécialistes dont nous avons besoin ?

Il conviendrait donc qu'on pût se spécialiser en première ligne, soit en anglais, soit en allemand, comme on le fait obligatoirement à l'heure actuelle en néerlandais. Présenter cette revendication comme un geste inamical envers nos compatriotes flamands ou comme une manœuvre antibelge, c'est être de mauvaise foi et ... ne pas me connaître. Au demeurant, « il est bien évident », comme l'écrivait M. Baiwir, « que la loi de l'offre et de la demande ferait sentir ses effets et qu'il ne manquerait jamais de professeurs de néerlandais ». J'ajouterais que ceux-ci resteraient toujours la grosse majorité, et que si le libre choix des langues était accordé, ils seraient toujours rares ceux qui choisiraient d'approfondir l'allemand et l'anglais au lieu du néerlandais et de l'anglais ou du néerlandais et de l'allemand, parce que la matière à dominer serait singulièrement plus vaste et plus ardue.

Le libre choix des langues apparaît comme une nécessité et il semble en tout cas réclamé par tous les anciens germanistes liégeois. Mais dans quel sens l'entendra-t-on ?

Les Anglais, les Français et les Hollandais sont d'avis qu'il est impossible d'acquérir simultanément une connaissance sérieuse de plus d'une langue et de la *littérature correspondante*. Les Français y consacrent *quatre ans* (un an de propédeutique, trois années de licence, à quoi il faut encore ajouter deux ans pour devenir « agrégé »); les Hollandais y mettent *six ou sept ans* (après quoi ils peuvent s'habilitier dans une autre matière en y consacrant deux années supplémentaires). Les premiers ont à étudier, outre la langue et la littérature, la civilisation du peuple dont ils s'occupent; les autres n'ont aucune espèce de cours « généraux » obligatoires.

Une limitation aussi sévère semble impraticable chez nous. Il resterait alors deux possibilités : 1° Étudier *deux* langues de son choix en candidature et *une seule* en licence; on serait habilité à enseigner la langue de première spécialité dans toutes les classes, la langue secondaire uniquement dans les classes inférieures. Ou bien : 2° étudier *deux* langues de son choix pendant les quatre ans. C'est à cette dernière formule que semblent aller les préférences. Elle réduirait l'horaire de 120 heures par an en candidature; mais elle y porterait la part des cours généraux à  $\pm 51$  %. En prenant pour base les données acceptées par la Faculté des Sciences appliquées, l'étudiant serait astreint à un travail de  $560 \times 4$  ou 2.240 heures, soit  $2.240 - 1.900$  ou 340 heures de trop, ce qui représente une surcharge de cours de 85 heures. Par ailleurs, il est évident que celui qui voudrait se spécialiser à fond dans une langue qu'il a suivie dans l'enseignement secondaire en troisième ou quatrième ordre, devrait y consacrer plus de temps et d'efforts qu'il ne fait maintenant, ce qui entraînerait une augmentation d'horaire et de travail à domicile. Si l'on n'ajoutait qu'un cours d'histoire (générale) de la littérature de la deuxième langue étudiée, soit 60 heures par an, la prestation à fournir par l'étudiant serait de  $620 \times 4$  ou 2.480 heures, soit  $2.480 - 1.900 = 580$  heures de trop; il faudrait alors supprimer  $580 : 4$  ou 145 heures de cours « généraux ».

En résumé, si l'on décidait de limiter le nombre des langues dès le début, tout en intensifiant quelque peu leur enseignement, la surcharge dont on se plaint n'en continuerait pas moins à exister.

Il faudrait simultanément réduire la part attribuée aux cours « généraux ». Les cours de formation dans les deux langues choisies comporteraient  $120 \times 2 = 240$  heures; au lieu du cours d'« Histoire de la Littérature flamande », auquel on consacre 60 heures, on en ferait deux d'histoire littéraire,

chacun de 60 heures; cela ferait  $60 \times 2 = 120$  heures. L'horaire total de l'enseignement spécial serait donc de  $240 + 120 = 360$  heures, ce qui représenterait un travail de  $360 \times 4 = 1.440$  heures. Resterait  $1.900 - 1.440$  ou 460 heures de prestations ou  $460 : 4 = 115$  heures de cours pour les matières « générales ». Il faudrait donc ramener leur nombre à deux par année. Ce devraient être obligatoirement un cours de philosophie et un cours d'allure historique. L'étudiant serait libre de les choisir selon ses goûts et ses besoins. Il lui serait évidemment loisible d'en suivre davantage, s'il croyait pouvoir le faire.

Comme, par ailleurs, on a préconisé de divers côtés une augmentation du nombre d'années d'études, on pourrait l'imaginer au début plutôt qu'à la fin, c'est-à-dire répartir les cours de candidature sur trois ans. Supposons qu'on maintienne alors tous les cours « généraux » et les trois langues, que l'on conserve le nombre d'heures annuel pour les cours spéciaux et qu'on ajoute 120 heures pour l'histoire (générale) de la littérature de la deuxième langue choisie; l'horaire serait alors, pour les deux années de candidature, de  $615 + 680 + (3 \times 120)$  ou  $360 + 120 = 1.775$  heures, ce qui, réparti en trois ans, donnerait environ 592 heures; ceci équivaldrait à une prestation de la part de l'étudiant de 2.368 heures, soit  $2.368 - 1.900 = 468$  heures de travail ou 117 heures de cours de trop. Mais si l'on réduisait le nombre des langues à deux, on obtiendrait les chiffres suivants : horaire total :  $495 + 560 + 240 + 120 = 1.415$ ; horaire par année :  $1.415 : 3 = 472$ ; prestation annuelle de l'étudiant :  $472 \times 4 = 1.888$  heures.

Je ne me dissimule pas que cette solution n'a aucune chance d'être acceptée et qu'elle présente tous les inconvénients d'un compromis.

Je reviens donc pour ma part à ma proposition précédente, en la précisant quelque peu :

1° Les étudiants choisiraient chaque année un cours d'histoire et un cours de philosophie.

Ces cours devraient de préférence :

a) Être d'allure générale, c'est-à-dire ne pas se borner à un problème trop spécial ni à une époque trop limitée;

b) Être orientés dans le sens de la spécialité choisie par l'étudiant.

Ils ne devraient pas exiger plus de deux heures de travail à domicile par heure de cours.

2° Les étudiants choisiraient librement deux langues.

3° Pour chacune de ces langues, il y aurait un cours d'histoire générale de la littérature avec un horaire de 60 heures par an.

L'horaire de première candidature serait dans cette hypothèse de :  $(2 \times 60)$  ou  $120 + (2 \times 120)$  ou  $240 + (2 \times 60)$  ou  $120 = 480$  heures; la prestation de l'étudiant :  $(120 \times 3)$  ou  $360 + (360 \times 4)$  ou  $1.440 = 1.800$ ; resteraient 100 heures de travail ou 25 heures de cours.

L'horaire de seconde candidature serait de :  $120 + 240 + 120 + 30 = 510$  heures; la prestation de l'étudiant :  $(120 \times 3)$  ou  $360 + (390 \times 4)$  ou  $1.560 = 1.920$ , soit 20 heures de trop.

C'est encore là une solution de compromis. Mes souhaits vont plus loin que mes propositions : ils aspirent à l'instauration d'une véritable liberté académique à tous points de vue, telle qu'elle existe dans les pays voisins<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> Les professeurs jouissent largement de cette liberté ou se l'arrogent selon leur bon plaisir. Mais les étudiants? Voyez avec quelle fierté, Français et Hollandais proclament la liberté de leurs étudiants : « les étudiants n'ont pas d'obligations; ils n'ont

Notre enseignement supérieur a trop l'allure de l'enseignement secondaire et les étudiants y sont traités comme des collégiens. Au lieu de leur laisser la responsabilité de leurs actes, nous les menons à la lisière. Il n'y a pour eux qu'obligations : obligation de suivre les cours, obligation de subir les examens à date fixe, obligation de se soumettre à des interrogations périodiques... Ayant ainsi vinculé leur initiative de prime abord, comment peut-on s'étonner qu'ils n'en manifestent point — ou si peu — dans le détail de leur activité ? Les matières qu'ils devraient *obligatoirement* présenter aux examens devraient n'être que les cours *essentiels* à leur spécialité; pour les autres, laissons-leur donc la plus entière liberté de choix.

La réforme dont je rêve aboutirait à une désagrégation foncière de nos sections telles qu'elles existent; elle exigerait une transformation totale de notre mentalité. Peut-être les essais de *self-government* qu'on tente de-ci, de-là dans l'enseignement secondaire contribueront-ils à la préparer.

Mais ceci n'est pas pour demain.

Et puis, c'est une autre histoire.

A.-L. CORIN.

*pas* de conférences à faire, ils ne sont *pas* tenus d'assister aux cours; il n'y a d'autre sanction des études que l'examen. « L'étudiant peut choisir les cours qu'il veut suivre, il peut se présenter à l'examen quand il le juge bon, il peut ou non suivre les cours. Peu importe comment l'étudiant acquiert son savoir, pourvu qu'il satisfasse aux exigences de l'examen. » Cp. R. L. V. 1951, n° 2, pp. 107, 109.

